

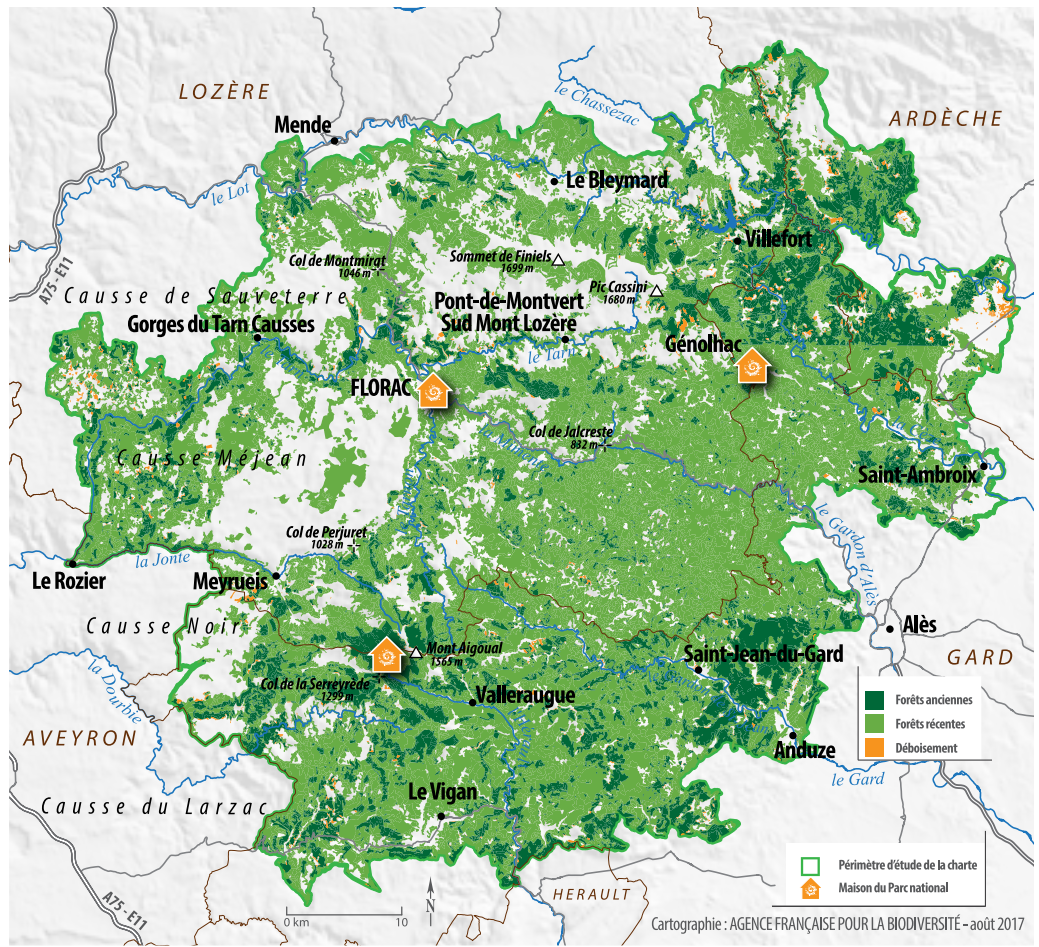


Parc national
des Cévennes

Les forêts anciennes du Parc national des Cévennes : état des lieux

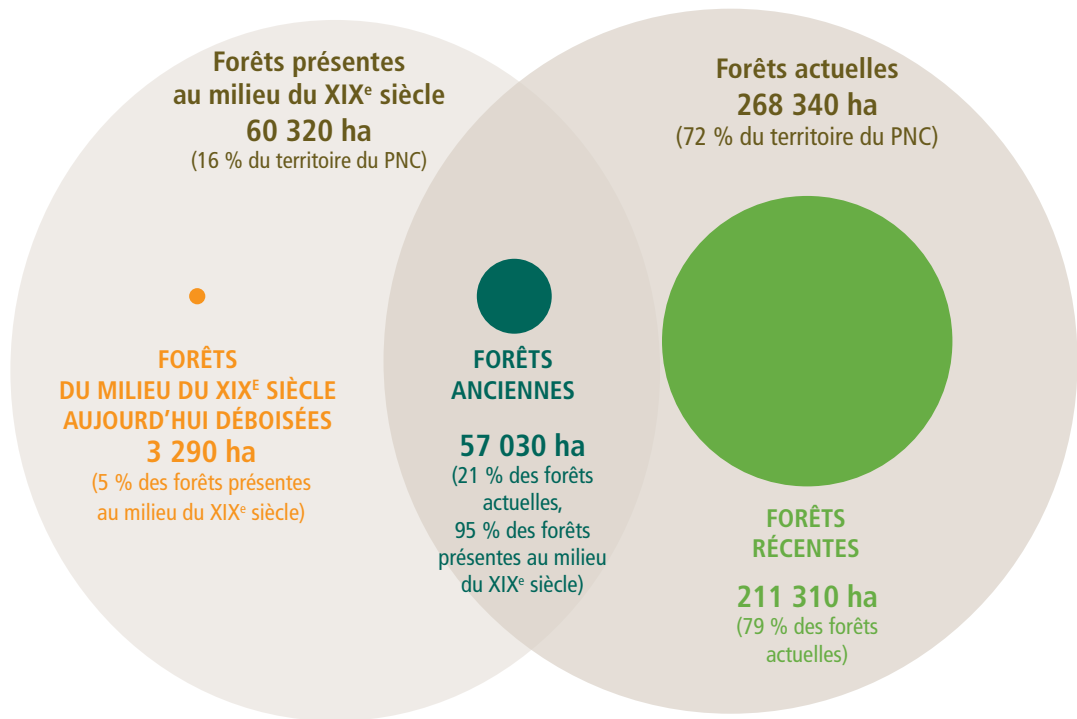


Comment la forêt a-t-elle évolué depuis le milieu du XIX^e siècle ?



Photos de couverture : © M. Bacconnet - Parc national des Cévennes • Extrait de la carte d'Etat-Major - IGN.

© M. Bacconnet - Parc national des Cévennes



Evolution des surfaces forestières depuis le milieu du XIX^e siècle jusqu'à aujourd'hui, dans le Parc national des Cévennes.

La surface forestière du Parc national des Cévennes a été multipliée par plus de 4 depuis le milieu du XIX^e siècle. Il s'agit du parc national métropolitain le plus boisé.

La grande majorité des forêts présentes au milieu du XIX^e siècle s'est maintenue jusqu'à aujourd'hui.

Les « déboisements », qui concernent 5 % des forêts de l'époque, peuvent avoir plusieurs origines : des défrichements pour le pastoralisme, des décalages entre les cartes anciennes et actuelles...

Ils se situent généralement sur des pentes faibles et sur des versants chauds.

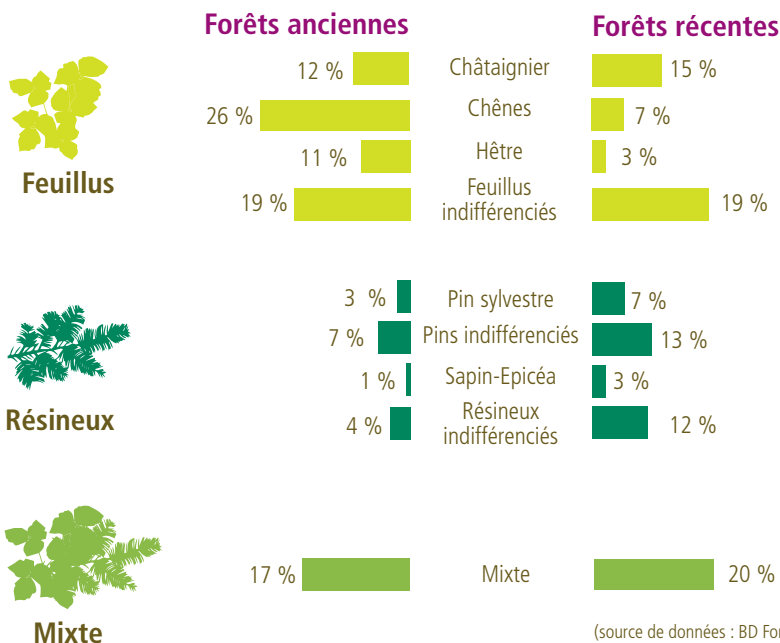
NB : sur le territoire du Parc national des Cévennes, la carte d'État-Major a été réalisée entre 1844 et 1856, par des personnes différentes.

Au nord-est, apparaît une limite franche entre une partie nord très boisée, cartographiée en 1845, et une partie sud peu boisée, cartographiée neuf ans plus tard. Des vérifications sont en cours pour comprendre cet écart. Il pourrait par exemple s'agir d'une différence d'interprétation des châtaigneraies, considérées ou non comme « forêt » selon les cartographes de l'époque.



Quelles sont les principales différences entre les forêts anciennes et les forêts récentes du territoire ?

Des essences différentes



Répartition des forêts anciennes et des forêts récentes selon l'essence dominante.

Si l'on considère les peuplements résineux actuels, environ 90 % d'entre eux sont situés en forêt récente. Certaines essences, comme le pin noir, ont été plantées dans le cadre de la politique de restauration des terrains de montagne et du fonds

forestier national. D'autres, comme le pin sylvestre, ont pu naturellement gagner des milieux ouverts.

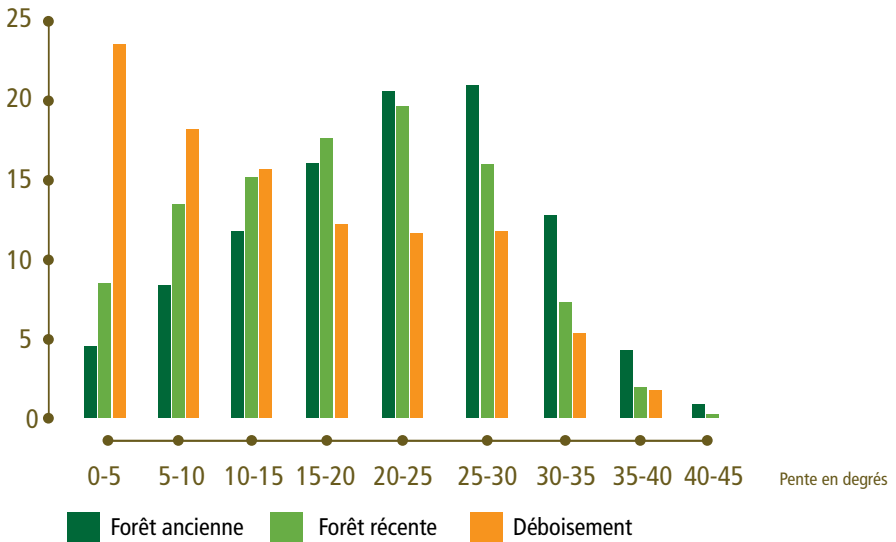
A l'inverse, les chênes (verts et décidus) et le hêtre se retrouvent davantage dans les forêts anciennes.

La châtaigneraie mérite une attention particulière. Introduit à partir du XIV^e siècle sous forme de vergers, le châtaignier a subi des transformations récentes, dues à l'exode rural, à la diversification des productions agricoles et aux maladies. Coupés dans les années 1950 et 1960 pour la production

de tanins, puis progressivement abandonnés, ces vergers sont aujourd'hui dégradés et colonisés par des semis de châtaignier et d'autres espèces. La plupart de ces vergers dégradés peuvent à présent être qualifiés d'espaces boisés.

Des différences d'accessibilité

Fréquence (%)

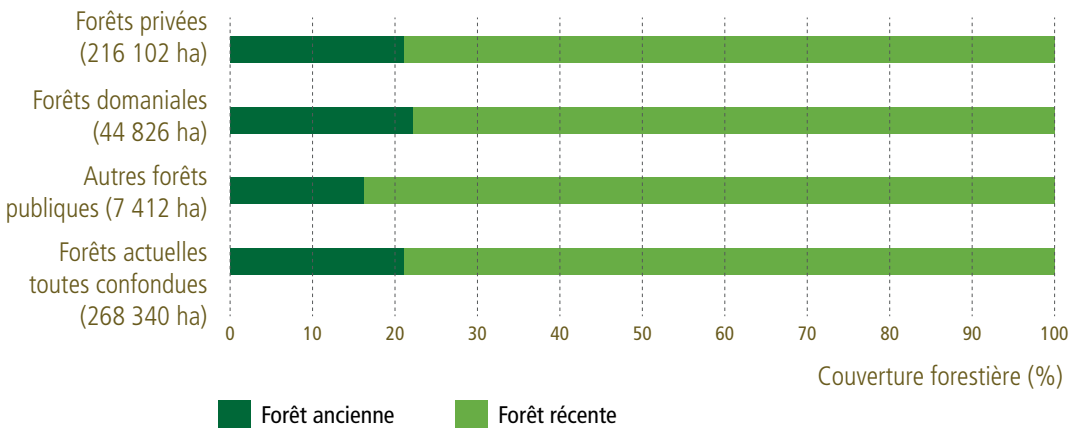


Répartition des forêts anciennes, des forêts récentes et des déboisements selon la pente.

D'une manière générale, les forêts anciennes sont situées sur des pentes plus fortes que les forêts récentes : environ 60 % des forêts anciennes sont situées sur des pentes de plus de 20 degrés et 55 % des forêts récentes sont situées sur des pentes

de moins de 20 degrés. Les forêts anciennes sont plus difficilement accessibles et donc moins adaptées au pastoralisme, alors que les déboisements ont eu lieu sur des pentes plus faibles et des versants plus chauds.

Des forêts anciennes présentes aussi bien en forêts publiques qu'en forêts privées




■ Répartition des forêts anciennes et récentes selon le type de propriété.

Sur le territoire du Parc national des Cévennes, environ 80 % des forêts actuelles sont privées. Elles concentrent sensiblement la même proportion de forêts anciennes que les forêts domaniales (un peu plus de 20 %).

Les forêts domaniales sont essentiellement issues des reboisements de restauration des terrains de montagne, commencés dans les années 1860. Ceux-ci visaient alors à freiner les problèmes d'érosion (crues, inondations) causés par les défrichements.

La majorité des propriétés forestières privées de grande taille sont, quant à elles, issues d'une deuxième grande période de reboisements subventionnés par l'État, dans le cadre du fonds forestier national créé après la Seconde Guerre mondiale, en place jusqu'à la fin des années 1990.



Les partenaires de la charte du Parc national des Cévennes se sont engagés à préserver les forêts anciennes du territoire car elles constituent des réservoirs de biodiversité et jouent un rôle particulièrement important dans la qualité des cycles biogéochimiques. C'est l'objectif du projet « Forêts anciennes » que porte actuellement le Parc national des Cévennes.

Remerciements pour leur travail de cartographie, d'analyses et de coordination à Vinciane Febvre (PNC, 2010), Raphaël Bec (Parcs nationaux de France, 2015), Albane Chaléat (IPAMAC, 2016) et Mathieu Baconnet (PNC, 2015 - 2018).
Réalisation : Juin 2018.

Contacts

Parc national des Cévennes
6 bis, place du Palais
48400 Florac-Trois-Rivières

04 66 49 53 00

www.cevennes-parcnational.fr

Votre interlocuteur

Pôle forêt du Parc national des Cévennes : Sophie Giraud



© M. Baconnet - Parc national des Cévennes

Conception graphique : Desjardins

www.parcsnationaux.fr

avec le soutien de :



MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE
ET SOLIDAIRES

AGENCE FRANÇAISE
POUR LA BIODIVERSITÉ
ÉTABLISSEMENT PUBLIC DE L'ÉTAT

